



# VILLENAVE PRES MARSAC

## *Bulletin Municipal*

### *Tous mes vœux*

A l'aube de cette nouvelle année je vous présente mes meilleurs vœux pour 2017. Qu'elle vous apporte de la joie, de la réussite tant professionnelle que personnelle et surtout une bonne santé.

Tout comme 2015, 2016 a été une année douloureuse où de terribles événements se sont produits. Le terrorisme a encore frappé dans notre Pays. Une pensée toute particulière pour ces familles qui ont perdu, un proche, un parent, un ami, une connaissance. Nous sommes tous conscients des menaces qui planent sur la population, mais nous sommes aussi convaincus que celles-ci ne parviendront pas à affecter notre détermination à nous opposer et à combattre une culture et un mode de vie qui va à l'encontre de notre histoire et de nos racines.

L'année 2016 aura aussi été marquée par des changements sur nos territoires, conséquences de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République). Les Régions ont fusionnées, nous sommes passés à 13 régions au lieu de 22. Notre nouvelle Région se nomme Occitanie et regroupe les anciennes régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées, Toulouse en est le chef-lieu. Au niveau intercommunal, la fusion des 3 Communautés de Communes (Vic-Montaner, Val d'Adour Madiranais et Adour Rustan Arros) est entérinée. De cette union est née le 1<sup>er</sup> janvier 2017 la « Communauté de Communes Adour Madiran ».

2017 va donc être une année très importante par :

\* L'élection du nouveau Président

Deux candidats se sont prononcés pour la Gouvernance : M. Jean-Louis CURET (Vic-Montaner) et M. Frédéric RÉ (Val d'Adour Madiranais). Cette élection aura lieu le 13 janvier où 99 délégués communautaires (Vic en Bigorre : 15 ; Maubourguet : 7 ; Rabastens de Bigorre et Andrest : 4 ; Castelnaud-Rivière-Basse : 2 ; toutes les autres communes n'auront qu'un seul délégué) éliront le Président et les nouveaux vice-présidents (maximum 15)

\* Des nouvelles compétences

Outre les compétences obligatoires (Aménagement de l'Espace, Economie, Tourisme, Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage, collecte et traitement des déchets des ménages), 3 nouvelles compétences sur 9 devront être choisies dans le courant de l'année 2017 pour être mises en place au 1<sup>er</sup> Janvier 2018. Le débat tourne essentiellement autour de l'école, de la voirie, de la culture et de l'entretien des espaces verts. Sans oublier la fiscalité qui devra être harmonisée pour ne pas impacter lourdement les contribuables.

2017 sera sans aucun doute une année de travail et de réflexions pour mettre en place tous ces changements.

Aujourd'hui, gérer une commune est devenu un vrai travail d'équilibriste, avec des normes et des contraintes toujours plus pesantes (diminution de la DGF tous les ans -17% en 2016). Dans ce contexte de restriction, je voudrais remercier mon équipe municipale qui me fait confiance, qui s'engage à mes côtés, qui se retrouse les manches depuis 3 ans pour porter à bien les dossiers.

Rassurez-vous ! Nous gérons le budget de la commune de manière drastique et ultra rigoureuse. Les efforts de gestion sont quotidiens : la maîtrise du budget de fonctionnement ne laisse pas de place à l'erreur et les dépenses d'investissement sont mûrement réfléchies.

Soyez certains que le conseil municipal et moi-même saurons prendre les décisions qui s'imposent pour continuer à défendre avec sérieux et attention les intérêts de notre commune.

Vous trouverez dans les pages suivantes les différentes réalisations de l'année 2016, les projets pour l'année 2017 ainsi que des informations utiles.



# Les Travaux 2016

## La Voirie

Durant l'été, divers travaux de voirie ont été réalisés

- \* réfection du chemin Lizeras
- \* réfection du chemin du bosquet et côté Est Mairie complétés par :
  - \* mise en conformité avec le plan accessibilité aux handicapés (3 Places pour Personnes à Mobilité Réduite)
  - \* plan de circulation mairie /abri bus / chemin du bosquet / salle des fêtes
  - \* mise en sécurité des piétons par traçage au sol de zones spécifiques

Coût pour la commune : 47 117€ (hors subvention)  
et 4 945€ plan de circulation (hors subvention)



## Eclairage Public

Le SDE a procédé au changement de toutes les lampes d'éclairage public, lampes plus économes qui devraient permettre un gain de 30% sur la facture.

Coût pour la commune : 1 823€

## Accessibilité

- \*Salle des Fêtes : toilettes handicapés mis en conformité
- \*Seuil de porte entrée principale de la salle des fêtes refait

Coût pour la commune : 1 632€ (hors subvention)

## Les Projets 2017

### LOGEMENT COMMUNAL

Le 9 décembre, les élus ont signé la convention pour l'attribution des fonds TEPCv. Comme évoqué dans le bulletin précédent, cette enveloppe va permettre d'améliorer le gain énergétique du logement communal et atteindre l'étiquette C. Travaux prévus subventionnés à hauteur de 75% par l'Etat et la Région :

- \* isolation extérieure de la façade nord avec finition enduit
- \* chauffage Pompe à Chaleur

Coût estimé à 22 550€

### ACCESSIBILITE

Si des travaux ont déjà été engagés, il reste encore des réalisations :

- \*cheminements par bandes de guidages des places PMR vers les bâtiments communaux
- \* signalétique intérieure salle des fêtes

### FORET COMMUNALE

Les travaux de régénération de la partie coupée en 2015 devraient être engagés courant 2017 par Natura 2000. Il s'agit de couper les acacias et lutter contre sa prolifération en plantant davantage de frêne.

Il est également demandé la création de chemins pour se rendre au bord de l'Adour.

Les contrats Natura 2000 sont subventionnables à 100%.

### OBJECTIF ZERO PHYTO

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, les produits phytosanitaires seront interdits dans les parcs et jardins, promenades, forêts et voies publiques.

La commune adhère à cette démarche et espère atteindre l'objectif.

Qu'on se le dise :

La vente des pesticides sera définitivement interdite au 1<sup>er</sup> janvier 2019, les particuliers aussi seront concernés par le Zero Phyto !

## Quelques rappels de bon sens

### LE BRUIT

Dans un souci de bon voisinage et de tranquillité, veillez à respecter les jours et heures d'utilisation d'outils bruyants, de prendre les mesures nécessaires si votre animal émet des aboiements de manière répétée et intempestive.

[Arrêté municipal n°2016-A-01](#)

### LES DECHETS

Le dépôt sauvage de déchets est strictement interdit, même pour les déchets verts.

A votre disposition, plusieurs déchetteries : Vic Bigorre, Bazet, Rabastens, Maubourguet, avec une plateforme spéciale pour le vert à Vic.

De même, la fumée et les odeurs produites lors du brûlage de déchets sont souvent à l'origine de troubles de voisinage, nuisent à l'environnement **et à la santé**, sans oublier le risque d'incendie. Le brûlage se doit de disparaître de nos pratiques !

[Arrêté Municipal n°2015-022 du 16/09/2015](#)

La commune connaît aussi quelques incivilités en matière de dépôts d'ordures ménagères dans les containers de la salle des fêtes. Afin de lutter contre ce dépôt sauvage, les containers seront enfermés.

Nous rappelons les conditions de la redevance incitative : un minimum de sorties de bacs OM sera obligatoirement facturé. Le bac jaune peut être sorti toutes les semaines sans supplément.

La facture sera donc organisée avec 2 parts :

- 1 part fixe calculée de la même manière pour tout le monde qui concerne le coût de la collecte, la gestion des déchetteries ainsi que les charges fixes du service.
- 1 part incitative dite variable pour faire baisser le tonnage des déchets ménagers avec les présentations d'office du bac vert et une facturation complémentaire par présentation supplémentaire

**Plus je trie, moins je produis d'ordures ménagères et donc je paie moins que celui qui ne trie pas.**

[Voir le site internet de la Mairie – Vie Pratique – Gestion des Déchets](#)

## URBANISME

La commune étant régie par le Règlement National d'Urbanisme (RNU) et n'ayant pas de Plan Local d'Urbanisme (PLU), c'est la DDT 65 qui instruit les dossiers de permis de construire. Le Maire donne seulement un avis en fonction de la suffisance des réseaux (eau, électricité, ...) et signe l'arrêté fourni par la DDT. Ainsi toutes les demandes de permis de construire sont traitées dans le respect des lois en vigueur et en toute équité.

Par ailleurs, nous vous rappelons que tous les travaux de construction, abris de jardin (ou autre) de +5m2, véranda, pergola, façade, clôture, création ou modification d'une ouverture, ravalement de façades, etc... doivent **obligatoirement** faire l'objet d'une déclaration en mairie.

Veillez vous adresser à la Mairie **avant** le début de tous travaux.



Permanence le mercredi après-midi à partir de 13h30

---

## DEMOGRAPHIE

Au recensement Insee de 2014, notre population est de 74 habitants

En 2017 nous sommes 93.

Bienvenu aux nouveaux nés! En 2016, 2 bébés ont vu le jour.

8 enfants sont scolarisés au RPI.

---

## *Et aussi..*

### LES ELECTIONS

Avec les présidentielles

1<sup>er</sup> tour le 23 avril

2nd tour le 7 mai

Et les législatives

1<sup>er</sup> tour le 11 juin

2nd tour le 18 juin

## VOTRE EQUIPE MUNICIPALE

Thérèse PEYCÉRÉ (MAIRE)

Sophie VERGÈS (1ère Adjointe)

Patrice CANO (2ème Adjoint)

Philippe PÉCAPÉRA (Conseiller)

Christophe PELLEFIGUE (Conseiller)

Jean-Pierre ROUILLON (Conseiller)

Didier VIALADE (Conseiller)

Et n'oubliez pas le site internet :

<http://www.villenave-pres-marsac.fr>